

Séance du 27 mars 2017

L'asbl Effet Médiation

Suite à la dissolution de l'asbl Effet Médiation, le Conseil a acté la fin du contrat de gestion qui la liait à la Ville de Nivelles.

Câbles électriques à proximité de l'église de Thines

Le Conseiller Etienne LAURENT (cdH) a demandé que la Ville sollicite un devis auprès du gestionnaire de réseau pour l'enlèvement des câbles électriques apparents et du poteau qui les soutient, se trouvant à proximité de l'édifice. Suite à un contact informel, le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que ce chantier présenterait un coût élevé car l'étroitesse de la rue et le nombre importants d'impétrants à cet endroit rendent le chantier délicat. Un devis sera toutefois demandé.

Vandalisme au cimetière de Baulers

Suite aux actes de vandalisme constatés récemment au cimetière de Baulers, la Conseillère Marie-Thérèse BOTTE (PS) a demandé si des mesures ont été prises par la Ville. L'Echevin Philippe BOUFFIOUX (LB) a expliqué que les réparations sont en cours, réalisées par le service Travaux.

Hôpital de Nivelles

Marie-Thérèse BOTTE s'est interrogée quant à la situation actuelle de l'hôpital, suite à la fin des activités de la maternité. Les édiles ont évoqué et déploré le plan de développement du groupe Jolimont. Pierre HUART a insisté sur la nécessité d'assurer la pérennité de l'hôpital à Nivelles.

Aires de jeux de l'entité

A la question de la Conseillère Céline SCOKAERT (PS) à propos de la remise en activité des aires de jeux communales fermées pour raison de sécurité, Philippe BOUFFIOUX a expliqué qu'un contremaître du service Travaux, qualifié en cette matière à la réglementation complexe, rédige actuellement le cahier des charges. Un budget de 50.000 € a été inscrit au budget 2017 pour ces chantiers. Trois des cinq aires devraient pouvoir être réalisées cette année.

Maison du Tourisme du Roman País

Céline SCOKAERT a interrogé l'Echevin Pascal RIGOT (Ecolo) suite à la dissolution de cette asbl, déjà relayée par la presse. Rappelant les principes de la réforme des maisons du tourisme imposée par le ministre wallon COLLIN et l'échec des négociations initiée depuis août 2016 avec plusieurs communes wallonnes, l'Echevin a confirmé que la dissolution volontaire de l'asbl s'est avérée la seule issue. Vu la situation financière de l'asbl, le personnel a été licencié. Le Collège communal poursuit néanmoins ses efforts pour trouver une meilleure solution afin de promouvoir la Ville dans une structure supracommunale.

Local des scouts de Baulers

Le Conseiller Louison RENAULT (PS) a demandé un état des lieux du site, « beau à l'extérieur mais moins à l'intérieur ». Evelyne VANPEE a expliqué que suite à une réunion récemment organisée avec tous les intervenants, un rappel pour plus de propreté et de sécurité a été fait aux occupants. Philippe BOUFFIOUX a ensuite expliqué que des travaux de finition sont

toujours en cours et qu'un budget inscrit au budget 2017 pourra permettre l'installation d'une nouvelle cuisine.

Arbres du Parc de la Dodaine

Des expertises et élagages d'arbres ont été effectués suite aux tempêtes. Louison RENAULT s'est interrogé quant aux coûts de ces opérations, réalisées par des sociétés privées. Les arbres du parc font l'objet d'une attention constante, a expliqué Pascal RIGOT. La Division Nature et Forêts est souvent sollicitée quant à leur santé, c'est un service gratuit. Un abonnement a été souscrit auprès de Aliwen, société wallonne spécialisée dans la gestion des arbres (3.600 €/an). Et puis, en cas de tempête, les services communaux interviennent ; appel est fait aux sociétés privées lorsque le matériel communal ne permet pas certaines opérations (par exemple, intervenir à une hauteur supérieure à 14 mètres).

Centre culturel

Louison RENAULT a posé la question du retrait de la demande de reconnaissance du Centre culturel de Nivelles auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Evelyne VANPEE, Echevine de la Culture et Présidente du Centre culturel, a expliqué le calendrier suivi et le fait que, pour différentes raisons, c'est la FWB elle-même qui a suggéré que la demande soit momentanément reportée. Cette décision a fait l'objet d'un accord unanime des administrateurs publics et privés du Centre culturel.